



Accompagner les nouvelles collaborations le défi de mettre à profit l'expertise de chacun

L'école: lieu de pratique professionnelle et l'université: lieu de formation

**Sabine Ménager
Mars 2020**



Des équipes pluri-catégorielles, pluriprofessionnelles

Des formateurs (statut 1 et 2 degré) , des enseignants-chercheurs, des acteurs de terrain (maîtres formateurs, formateurs académiques)

- Construction des maquettes : CM; TD; TP
- Responsabilité des mentions, des parcours
- Répartition des interventions: discipline et pratique professionnelle
- Encadrement des mémoires
- Pré professionnalisation dès la licence

Sabine Ménager
Mars 2020



Le tutorat mixte



Accueil des fonctionnaires stagiaires 2 second degré

- **Stage en responsabilité à mi-temps**
- **Deux tuteurs: 1 terrain et un INSPE; Agir en complémentarité**

- **Des missions** : d'accueil, de formation, d'évaluation , de transmission d'information
- Le tuteur est à **l'écoute** du stagiaire pour le **guider**, le **rassurer** et l'**encourager**
 - Aide à la définition des contenus des séquences
 - Aide à la gestion des aspects matériel
 - Aide au choix des stratégies pédagogiques : Nécessité de rendre l'élève acteur des apprentissages; Élaboration de situations permettant des pratiques pédagogiques interactives

Retour réflexif sur les pratiques observées

Sabine Ménager
Mars 2020



Des outils de suivi :

- **Des visites**
- **Un bulletin de suivi**
- **Une plateforme numérique**



Des visites évaluées



	Mois				
S3	Septembre	Visite contact du tuteur terrain sans bulletin de visite			
	Octobre - Novembre	Visite conseil conjointe + bulletin visite avec avis* <i>Bilan de positionnement par compétences** - 1</i>			
		Analyse de séance ou de situation notée par le tuteur INSPE			
S4	Mars - Avril	Visite évaluative conjointe + bulletin visite noté (75 % de la note) <i>Bilan de positionnement par compétences** - 2</i>			
		Analyse réflexive de séance ou de situation notée par le tuteur INSPE (25 % de la note)			

L'évaluation de l'UE stage s'appuiera sur l'analyse de séance ainsi que sur l'avis du bulletin de visite

**Référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation : B.O. no 30 du 25/07/2013



- **Le bulletin de visite**
- **La plate-forme de suivi**

La plate forme est accessible par le stagiaire , ses deux tuteurs, le chef d'établissement et les Inspecteurs.

Elle favorise une communication régulière entre les partenaires (étudiants et tuteurs) :dépôts des bulletins de visite, des bilans de positionnement, des analyses de séances ou de situations ...

Sabine Ménager
Mars 2020



D'autres exemples de collaboration réussie INSPE de Rouen Normandie

- Des Parcours adaptés**
- Des Modalités de recrutement des enseignants de l'académie mis à disposition des universités partenaires**

**Sabine Ménager
Mars 2020**



La formation des étudiants reçus au concours second degré déjà titulaires d'un master MEEF

**Sabine Ménager
Mars 2020**

Les FSTG 9h

	Prise en charge	
	Académie	INSPE
120 heures « étudiant »		
PAF : formation transversale, 84 heures, coportée INSPE-Académie 6 modules inter degrés : 27 heures Et 5 modules <u>1^{er} ou 2nd degré</u> : 57 heures	X	X
A une partie de ces 57 heures <u>et pour un maximum de 33 heures</u> , peuvent se substituer, en fonction des besoins du stagiaire, et en fonction de la pertinence thématique de formation, quelques modules didactiques ou disciplinaires des UE du M2 MEEF.		X
Au PAF, Formation disciplinaire, <u>57 heures MAXIMUM</u> prises sur les 84 heures du parcours de formation transversale	X	
Au PAF, UE de stage- Analyse de pratique professionnelle, <u>36 heures MAXIMUM</u> ▼ Soit un <u>MAXIMUM horaire annuel de 93 heures</u> pour la formation disciplinaire <u>ET</u> l'UE de stage	X	
Tutorat mixte		X
Projet collaboratif Innovant - PCI 100 heures «étudiant»		X
Observation 3 à 5 jours dans l'année et dans un autre cycle pour les stagiaires volontaires, intégré au volume global de la formation. Pour les FSTG PLP, l'observation pourra être menée en entreprise. Le parcours adapté fera l'objet d'un CONTRAT PEDAGOGIQUE établi par le responsable du parcours concerné par la formation disciplinaire, l'inspecteur et le tuteur, Attestation d'études universitaires (AEU) validée par l'équipe pédagogique (jury)		

Les FSTG 18h

Secrétariat des inspecteurs → INSPE	Corps d'inspection	Responsable de parcours	Corps d'inspection et responsable de parcours	INSPE → Rectorat
<p>Bilan de positionnement (chef d'établissement et tuteur terrain) du mois de Janvier 2020 fixé sur PDF</p>	<p>Les inspecteurs et les tuteurs terrain repèrent à partir des bilans de positionnement les profils à consolider et les besoins spécifiques des stagiaires concernés</p>	<p>Envoi par les responsables de parcours aux inspecteurs qui en font la demande des intitulés de la maquette et du calendrier des cours, à croiser avec l'EDT du stagiaire</p>	<p>Le responsable de parcours et l'inspecteur <u>choisissent ensemble</u> les intitulés des UE de DIDACTIQUE susceptibles de répondre aux besoins des stagiaires</p> <p>↓</p> <p>Contrat pédagogique de consolidation disciplinaire passé entre l'inspecteur et le FSTG (liste des cours à suivre communiquée au stagiaire)</p>	<p>Le secrétariat de l'INSPE assure la centralisation des listes d'émargement signées</p> <p>↓</p> <p>Assiduité aux cours prise en compte pour l'avis de titularisation du directeur de l'INSPE</p>
<p>Centralisation des bilans de positionnement envoyés par le secrétariat des IA IPR et IEN ET EG :</p> <ul style="list-style-type: none"> • A la direction de l'INSPE 			<p>Constitution par l'inspecteur d'une liste des FSTG repérés</p> <p>Constitution des OM et des listes d'émargement par la DIFOR.</p>	<p>Envoi par le secrétariat de l'INSPE d'un double des listes</p>



Modalités de recrutement des enseignants de l'académie mis à disposition

- L'Inspe transmet aux inspecteurs académiques les besoins en formation initiale
- Les inspecteurs proposent un ou deux formateurs
- Le ou les candidats sont auditionnés par une commission de recrutement (l'inspecteur, le responsable de parcours, un membre de la direction)
- Le recrutement pour une période maximum de 4 ans est contractualisé par une lettre de mission cosignée par le directeur de l'Institut et le recteur
- Obligation pour le formateur recruté de fournir un rapport d'activité à la fin de la deuxième année

**Sabine Ménager
Mars 2020**



100% Inclusion un Défi un Territoire IDT

Un Programme d'Investissement d'Avenir

Une collaboration réussie
entre 4 INSPE, 2 Régions académiques, 5 universités

- Recherches collaboratives structurées en réseau
- Développement professionnel par la recherche
- Formation à l'interprofessionnalité
- Dynamiser l'innovation pédagogique

Sabine Ménager
Mars 2020



Merci de votre attention

**Sabine Ménager
Mars 2020**